



Liberté pour Georges Ibrahim Abdallah!

Né Nord-Liban en 1951, Georges Ibrahim Abdallah est depuis son adolescence un militant actif de la lutte des peuples arabes libanais et palestinien contre l'impérialisme, le sionisme, et les régimes réactionnaires arabes. Il a combattu contre l'armée israélienne, dans les rangs du Front Populaire de Libération de la Palestine, lors de l'invasion du Liban de 1978.

En 1982, l'armée sioniste, appuyée par les puissances impérialistes, avaient une nouvelle fois envahi le Liban, encerclé et bombardé Beyrouth, et permis à leurs auxiliaires fascistes libanais de massacrer des centaines de civils palestiniens et libanais dans les camps de réfugiés de Sabra et Chatila. Les Fractions Armées Révolutionnaires Libanaises avaient alors exécuté le responsable du Mossad de l'ambassade d'Israël à Paris. D'autres actions furent menées contre l'attaché militaire US à Paris et contre le consul américain à Strasbourg.

Le 24 octobre 1984, la police française arrête Georges Ibrahim Abdallah. Le 28 février 1987, après un simulacre de procès où les Etats-Unis étaient partie civile, Georges Ibrahim Abdallah, accusé d'être le

responsable des FARL, était condamné à une peine de perpétuité par la Cour de Sécurité de l'Etat. Georges Abdallah est libérable depuis mars 2002 !

En 2003, la juridiction de la libération conditionnelle de Pau a ordonné sa remise en liberté mais le parquet a immédiatement fait appel de cette décision à la demande du ministre de la Justice, lui-même interpellé par les autorités US. Ses demandes de mise en libération avaient été systématiquement rejetées, notamment sur base d'un rapport des services secrets français (DST) indiquant : *"Personnalité emblématique de la lutte antisioniste, la libération de Georges Abdallah constituerait sans nul doute, au Liban, un évènement. Il sera probablement fêté comme un héros à son retour dans son pays, mais aussi par différentes mouvances engagées dans la lutte révolutionnaire"*. Georges Ibrahim Abdallah est dans sa 28^{ème} année de prison...

Le 21 novembre, un tribunal d'application des peines s'est à nouveau déclaré favorable à la libération/expulsion de Georges Abdallah, mais le parquet a fait appel. La décision sera rendue le 10 janvier

Rassemblement mardi 8 janvier de 17H-18H en face de la résidence de l'ambassadeur de France (41 bd du Régent, métro Art-Loi)

[la demande d'autorisation est introduite, rappez-vous à notre site qui contient également un dossier complet et illustré sur la vie et la luttes de Georges Abdallah]

www.secoursrouge.org

